

Le Premier Ministre

Paris, le 24 novembre 2021

Monsieur le conseiller d'Etat, *Au Denis,*

Alors que les structures du handicap sont confrontées depuis plusieurs semaines à d'importantes difficultés de recrutement, j'ai voulu, avec la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, marquer l'action résolue du Gouvernement en direction des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels, en annonçant des mesures d'urgence pour garantir l'accompagnement dont les personnes handicapées ont besoin, et soutenir les professionnels qui ont déjà fait face avec courage et dignité à la crise sanitaire.

Ces mesures comportent notamment l'anticipation d'effet immédiat des revalorisations salariales des professionnels soignants, et leur extension à ces mêmes professionnels qui exercent dans des établissements financés par les départements, de façon à renforcer l'accord conclu en mai dernier entre l'État, les organisations professionnelles représentatives du secteur du handicap et les organisations syndicales dans le cadre de la mission confiée à Michel Laforcade.

Au-delà, et parce que je mesure que le projet de vie des personnes et des familles compte avec l'investissement des éducateurs et accompagnants, je me suis engagé à ce que se tienne, avant le 15 janvier prochain, la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social prévu dans l'accord dit « Laforcade ». Cette conférence devra permettre de fixer le cap et la méthode d'une réponse associant l'État, les départements et les partenaires sociaux, et permettant de concilier de premières avancées rapides avec l'engagement d'un travail au fond de refonte des grilles des métiers éducatifs et d'accompagnement.

Monsieur Denis PIVETEAU
Conseiller d'État
CONSEIL D'ÉTAT
1 Pl. du Palais Royal
75001 PARIS

Toutes ces mesures s'ajoutent aux diverses initiatives déjà prises dans le contexte de la crise sanitaire et dont il convient de déployer davantage les effets d'efficacité et d'innovation.

Mais chacun sait que les ressorts les plus profonds de l'engagement des professionnels – leur mobilisation dans la crise sanitaire l'a démontré – mettent aussi en jeu de puissantes ressources de sens. Aux difficultés du quotidien, la crise a pu ajouter des questionnements plus fondamentaux sur les aspirations professionnelles individuelles, et sur les évolutions qui traversent le secteur et leur impact dans l'exercice du métier.

Ces transformations sont de fait nombreuses. Elles découlent, pour une large part, des attentes qui sont aujourd'hui formulées par les personnes en situation de handicap et leurs proches. Ainsi, le droit fondamental de chaque personne à l'autodétermination, c'est-à-dire au libre choix de sa vie, et le droit à une plus grande participation sociale, s'expriment avec force. Ces aspirations rejoignent l'ambition que notre pays porte pour une pleine égalité des chances et participation sociale de nos concitoyens en situation de handicap, conforme à nos engagements internationaux.

Confrontés à ces attentes, les établissements et services médico-sociaux peuvent être bousculés dans leurs organisations : si les démarches innovantes se multiplient dans les territoires, elles sont souvent exigeantes et complexes. Les établissements et services sont amenés, plus qu'avant, à se positionner à l'interface du milieu dit « ordinaire », voire au sein même de ce milieu ordinaire. Des formes nouvelles d'accompagnement apparaissent, qui remettent en cause des modes de pensée qui ont structuré ce secteur pendant des décennies.

Ces transformations, et celles aussi qui découlent de l'exigence de plus grande modularité dans l'accompagnement des parcours de vie, peuvent ainsi créer de l'inquiétude. Alors, pourtant, que les perspectives nouvelles qui se tracent peuvent aussi se révéler porteuses de qualité de vie au travail et d'attractivité des missions pour les professionnels qui les accompagnent. De nombreuses initiatives en attestent, quel que soit le lieu de vie des personnes, qui méritent d'être données en exemple aux accompagnants de proximité, aux encadrants, aux gestionnaires, ainsi qu'à tous ceux qui sont tentés par un engagement professionnel dans le champ médico-social.

Aujourd'hui, si je souhaite faire appel à vous, en vos qualités, c'est que nous sommes certainement à un moment charnière dans la conception de nos politiques du handicap, et que nous avons collectivement besoin de remettre en perspective les défis qui sont devant nous. C'est notre devoir, celui des pouvoirs publics, non seulement de faire face à la crise, mais de déceler les enseignements plus profonds, plus structurels, plus sociétaux et d'en tirer toutes les conséquences.

À partir de vos constats, et en mettant en avant les bonnes pratiques, pour une meilleure organisation du travail, pour une plus forte conciliation vie professionnelle-vie familiale comme pour l'engagement des évolutions de ces métiers, votre mission consistera à identifier toute nouvelle mesure d'accompagnement permettant de valoriser et rendre attractives ces professions en partant des besoins et des aspirations des personnes, des expertises professionnelles et en lien avec les fédérations et les employeurs. Vous préciserez les conditions pour y parvenir et les éventuels obstacles ou freins à lever.

En complément des différentes mesures relatives aux salaires et aux progressions de carrières qui vont continuer de se déployer, l'objectif est, en somme, d'aider largement l'ensemble des acteurs concernés à se retrouver sur une plateforme partagée de mesures à prendre et de chantiers à conduire, par lesquels les attentes légitimes des personnes en situation de handicap et de leurs proches entreront en résonance positive avec des exercices professionnels rénovés, valorisés et attractifs.

Vos travaux pourront utilement faire l'objet d'échanges avec les acteurs du médico-social et social n'intervenant pas auprès des personnes handicapées, de façon à enrichir les réflexions en cours dans tous les champs.

Compte tenu du délai dans lequel, avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, j'attends le résultat de vos travaux, vous aurez la liberté d'en déterminer le processus. Vous bénéficierez de l'appui technique et logistique des administrations et établissements publics de l'État, et notamment de la Direction générale de la cohésion sociale.

Je souhaite que vos réflexions, pouvant comporter aussi bien des mesures concrètes que des axes de travail clairement définis dans leur calendrier et leur méthode, puissent nourrir la Conférence des métiers de janvier prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et de mon très sincère soutien. Avec très mes vifs remerciements.*


Jean CASTEX